

**Un éclairage pratique et complet
pour comprendre et appliquer
la Loi de Sauvegarde des entreprises**

La loi du 26 juillet 2005 dite de sauvegarde des entreprises* et son décret d'application** ont réécrit des pans entiers du droit des entreprises en difficulté. Depuis l'entrée en vigueur des nouveaux textes, le 1^{er} janvier 2006, ce droit a été modifié en profondeur. Pour dédramatiser et traiter en amont les difficultés des entreprises, de nouvelles procédures, notamment de conciliation et de sauvegarde, ont fait leur apparition.

Pour ne laisser dans l'ombre aucune partie de cette loi de grande ampleur, le choix a été fait d'en faire la glose, d'en livrer le commentaire article par article. Cet ouvrage, qui comprend tous les nouveaux textes du Code de commerce, ainsi que le décret d'application, propose de rapprocher chaque nouvelle disposition de l'équivalent qu'elle pouvait avoir sous la législation antérieure, afin de faciliter pour tous – praticiens, universitaires, étudiants – l'assimilation des nouveaux textes.

Reconnu comme avocat spécialisé en matière de redressement judiciaire et de restructuration d'entreprise, Jean-Emmanuel Kuntz, associé dirigeant du cabinet Kuntz & Associés a été sollicité par François-Xavier Lucas et Hervé Lécuyer pour intégrer l'équipe d'auteurs composée d'universitaires et de praticiens spécialisés.

* : Loi n° 2005-845 du 26 juillet 2005

** : Décret n° 2005-1677 du 28 décembre 2005



La réforme des procédures collectives
La loi de sauvegarde article par article
Sous la direction de François-Xavier Lucas et d'Hervé Lécuyer
ISBN : 2 275 03001 8
498 pages Prix : 51 €
Droit des affaires
Éditions L.G.D.J.

Cabinet Kuntz & Associés, 9 rue Scribe, 75009 Paris
www.kuntz-avocats.com

Contacts presse :

† Cordiane, Nicole Coiffard ou Laëtitia Vitali

Tél : 01 39 62 33 42 ncoiffard@cordiane.com

† Kuntz & Associés : Jean-Emmanuel Kuntz

Tél : 01 44 94 95 00 jekuntz@kuntz-avocats.com

Kuntz & Associés est un cabinet d'avocats spécialisé dans la restructuration d'entreprises. Sa valeur ajoutée : la double maîtrise des techniques de restructuration d'entreprise et des opérations de fusion-acquisition.

Cette double compétence est complétée par une expertise en contentieux et en droit social :

- Restructuration et sauvegarde des entreprises
- Contentieux (commerciaux, bancaires et immobiliers)
- Droit social
- Fusion/Acquisition (LBO, LMBO) - Droit des sociétés

La clientèle du cabinet est composée d'entreprises françaises et anglo-saxonnes, au chiffre d'affaires situé entre 15 millions et 2 milliards d'euros. Le cabinet travaille pour des fonds d'investissement et directement pour des industriels.

Créé au début de l'année 2005, le cabinet Kuntz & Associés comprend neuf personnes, dont les deux associés, Jean-Emmanuel Kuntz et Sabine Rotkopf-Kuntz. Tous sont totalement bilingues, capables de plaider en anglais, de traduire et d'expliquer le droit français aux étrangers. D'une moyenne d'âge relativement jeune, l'équipe est réactive et impliquée.